

N°14-02-08

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert CHIQUET, Président, suite à la convocation en date du 6 février 2014.

Présents :

Mesdames HUGUET ; CARVALHO ; REMBOTTE ; DELRUE ; MAGNIER ; LAMIABLE ;  
Messieurs GUYOT ; PRUVOST ; VASSEUR ; BOUFFART ; DUWAT ; DENQUIN ; LHEUREUX ; FRANQUE ;  
CRETON ; SENECAT ; GARENAUX ; BRUGGEMAN ; HILMOINE ; CATOEN ; LEROY ; CAPELLE ; SAGNIER ;  
CROQUELOIS ; CHARLEMAGNE ; CLABAUT ; FOURNIER ; MAGERE ; DUCROCQ ; BOURGOIS ; WAUQUIER ;  
EVRARD ; BACQUET ; GALLET ; DENUNCQ ; EVRARD ; LEFEBVRE ; LEMAITRE ; FOURRIER ; BAILLY ;  
DELATTRE ; HOCHART ; OTTEVAERE ; WYCKAERT ; KIELINSKI.

Absents excusés :

Madame BERNARD.

Messieurs JOUGLEUX ; COULOMBEL ; BAILLY ; COYOT ; WAVRANT ; DEVIGNE ; DELANNOY ; MONCHY.

Absents :

Madame DE JONGHE ; PILLON.

Messieurs LOVERGNE ; DUVIVIER ; DUFOUR ; LONGAVESNE ; BOUFFART.

Monsieur José BOUFFART est élu secrétaire.

**OBJET : PLAN 100.000 LOGEMENTS – REALISATION D'AUDITS**

La Région Nord-Pas de Calais compte 1 400 000 logements construits avant 1990 soit 80% de l'ensemble du parc de logements. Constatant la consommation énergétique élevée de ces logements (317kWh/m<sup>2</sup>.an) par rapport à la norme « BBC rénovation » (104kWh/m<sup>2</sup>.an), la Région s'est fixé pour objectif de réhabiliter ces logements d'ici 2050, soit 35 000 logements par an.

Décliné à l'échelle du Pays de Saint-Omer, cet objectif impose la réhabilitation de 41.000 logements d'ici 2050 soit environ 1.000 logements par an.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Région a créé une politique spécifique, le « Plan 100.000 logements ». Ce plan est décliné pour la mise en œuvre au niveau du Pays de Saint-Omer dans une convention de partenariat entre la CASO, les Communautés de Communes, le SMLA et la Région.

Cette convention de partenariat comprend quatre volets principaux d'intervention :

- **Volet Habitat durable** : réhabilitation du parc social et privé, mise en place des PIG / OPAH, réalisation d'audits énergétiques et environnementaux, expérimentation sur la réhabilitation énergétique en secteur patrimonial...
- **Volet Economie, Emploi, Formation** : structuration de la filière bâtiment, chantiers pédagogique en partenariat avec les établissements scolaires du territoire, actions de soutien aux coopératives d'artisans...

- *Volet Ingénierie Juridique et Financière* : tiers investissement, mobilisation des milieux bancaires...
- *Volet Communication* : comité de pilotage, programme de sensibilisation et d'information, mobilisation des Espaces Info Energie.

Une campagne d'audits énergétiques et environnementaux sera réalisée en 2014 à l'échelle du Pays de Saint-Omer. Ces audits permettront à la fois d'établir un diagnostic thermique du logement mais aussi d'établir des scénarii détaillés et budgétisés de travaux pour les ménages. 130 audits seront réalisés, répartis comme suit :

- **CCPL** : 20 audits
- **CASO** : 50 audits
- **CCM** : 10 audits
- **CCCF** : 30 audits
- **CCPA** : 20 audits

Le coût prévisionnel d'un audit est de 1.000 € maximum, financés comme suit :

- 40% par la Région
- 40% par l'intercommunalité
- 20% par le propriétaire

Le maître d'ouvrage pour ces audits sera la CASO pour le compte de l'ensemble des intercommunalités du Pays.

Il est proposé de :

- Valider la réalisation de 20 audits prévus en 2014-2015 sur la CCPL, financés à hauteur de 40% (400 € maximum) par l'intercommunalité
- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative à la réhabilitation énergétique et environnementale des logements de la CASO et des Communautés de Communes du Pays de Saint-Omer, et à effectuer toutes les démarches relatives nécessaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**VALIDE** la réalisation de 20 audits prévus en 2014-2015 sur la CCPL, financés à hauteur de 40% (400 € maximum) par l'intercommunalité

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat relative à la réhabilitation énergétique et environnementale des logements de la CASO et des Communautés de Communes du Pays de Saint-Omer, et à effectuer toutes les démarches relatives nécessaires

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20140218-14-02-08-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2014  
Date de réception préfecture : 19/02/2014